

**Extrait du Registre des Délibérations
du Bureau du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 17

Séance du 30 octobre 2000

sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 14

MM. LOGEL, HAAS, WITTMER, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. PREVOT, ATZENHOFFER, ISEL, WINLING, BABILON,
RUSTENHOLZ, WEISBECKER.

Absents : MM. GOETZ, NEUHARD, -excusés- M. MEYER-KUHN.

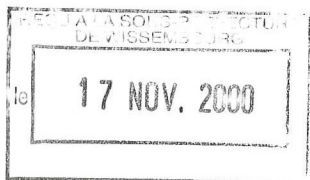
DEL. N° 43 /2000

**OBJET : MODIFICATION DU MONTANT DE L'ENCAISSE DE LA REGIE DE RECETTES
DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE**

- *VU la délibération du Bureau du 21 décembre 1998 instaurant une régie de recettes pour la structure d'accueil de la petite enfance de la Communauté de Communes*
- *Vu la délibération du Bureau du 8 février 1999 fixant le montant de l'encaisse de la régie de recettes de la structure d'accueil de la petite enfance pour le recouvrement des participations concernant la halte-garderie à 1 000 F*
- *Vu l'arrêté du 19 avril 1999 portant institution d'une régie de recettes pour la structure d'accueil de la petite enfance*
- *VU la délibération du 9 mars 1998 du Conseil Communautaire donnant délégation au Bureau*

le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

. de modifier le montant de l'encaisse de la régie de recettes de la structure d'accueil de la petite enfance pour le recouvrement des participations concernant la halte-garderie en le portant à 3 000 F.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 30 octobre 2000

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL